



Paris, le 2 avril 2024

Déclaration Préliminaire au CSA du 2 avril 2024

L'intersyndicale tient à apporter des précisions suite à un tract paru en lien avec le boycott du dernier CSA.

Non, l'intersyndicale n'a pas boycotté le précédent CSA dans le but de nuire aux agents. Non un boycott n'empêche pas l'étude des textes. Ces textes sont d'ailleurs examinés ce jour dans le cadre d'un CSA de report qui se tient moins de 10 jours après celui prévu.

Quelle pénalisation pour les agents ? Aucune, bien au contraire même, car ainsi ces textes ont pu être travaillés, en amont, dans de bonnes conditions, ce qui permet de garantir une étude sérieuse et de préserver l'intérêt général plutôt que les intérêts particuliers.

Par contre, oui, c'est un vrai choix de ne plus participer à l'intersyndicale alors que la question des allègements de la charge de travail pour les représentants syndicaux n'est toujours pas réglée. A moins de considérer que cette question n'est pas importante pour les agents et les personnels chargés de les représenter. Car oui l'intersyndicale continue à porter ses revendications et attend des avancées. Et quand nous aurons obtenu de véritables avancées pour exercer nos mandats de représentants des personnels, nous ne serons pas dans un combat stérile qui consisterait à opposer les OS entre elles. Et pourtant ces annonces concerneront toutes les organisations syndicales, y compris celle qui a fait le choix de quitter l'intersyndicale et de la discréditer dans une communication démagogique et opportuniste !